

 Accueil > Papiers - Citoyenneté > État-civil, identité, authentification > Passeport et visa > Détérioration, perte ou vol du passeport

Détérioration, perte ou vol du passeport

Mis à jour le 19.05.2010 par Direction de l'information légale et administrative, Ministère de l'intérieur

- Vol du passeport [#N10080]
- Perte du passeport [#N100A4]
- Détérioration du passeport [#N100E9]
- Renouvellement du passeport suite au vol ou à la perte ou à la détérioration de celui-ci [#N10105]
- Pièces à fournir suite au vol ou à la perte ou à la détérioration du passeport [#N10114]

[]

Vol du passeport

Le vol doit être déclaré :

- si le vol a eu lieu France : au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu du vol,
- à l'étranger, aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche.

Un récépissé de la déclaration de vol est remis au demandeur.

Pour obtenir un nouveau passeport, **la déclaration de vol doit être présentée** .

[]

Perte du passeport

Il existe deux cas.

Si vous souhaitez demander immédiatement un nouveau passeport

La déclaration de perte est à effectuer dans n'importe quelle mairie (ou antenne de police administrative à Paris).

Les ressortissants vivant à l'étranger doivent s'adresser au consulat.

A savoir : cette déclaration de perte est jointe au formulaire commun de demande de carte nationale d'identité et de passeport (remis sur place).

Si vous ne souhaitez pas demander immédiatement un nouveau passeport

Il doit, dans ce cas, faire une déclaration de perte :

- si la perte a eu lieu en France : au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu où s'est produit la perte.
- si la perte a eu lieu à l'étranger : aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche.

Pour obtenir un nouveau passeport, **la déclaration de perte doit être présentée** .

[]

Détérioration du passeport

En cas de détérioration, le passeport doit être remplacé.

Le coût est le même que pour l'établissement d'un premier passeport.

Attention : lors de la demande, **il faut présenter le passeport détérioré** .

[]

Renouvellement du passeport suite au vol ou à la perte ou à la détérioration de celui-ci

La possession d'une carte nationale d'identité sécurisée permet d'obtenir un passeport biométrique **sans avoir à justifier de son état civil ou de sa nationalité française.**

[]

Pièces à fournir suite au vol ou à la perte ou à la détérioration du passeport

Attention : la procédure est identique à celle du renouvellement d'un passeport pour un majeur [*F14929.xhtml*] ou à celle du renouvellement d'un passeport pour un mineur [*F21092.xhtml*]. Dans certains cas, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Attention : votre mairie peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Pièces complémentaires à fournir

En cas de perte ou vol d'un passeport biométrique : **Aucun document supplémentaire .**

En cas de perte ou vol d'un passeport électronique : **Aucun document supplémentaire .**

En cas de perte ou de vol d'un passeport ni électronique ni biométrique :

- si le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé (carte nationale d'identité sécurisée) : **Aucun document supplémentaire ,**
- si le demandeur ne peut pas présenter un autre titre sécurisé (carte nationale d'identité sécurisée) et :
 - si le passeport non sécurisé est encore valide ou périmé depuis moins de 2 ans : **Aucun document supplémentaire,**
 - si le passeport non sécurisé n'est plus valide ou périmé depuis plus de 2 ans : **il faut suivre la même procédure que lors d'une 1ère demande** [*F14929.xhtml*].

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession (justificatif de domicile, justificatif de nationalité française).

[]

Où s'adresser ?

Ville ou code postal : Mémoriser ce lieu

Afficher les services locaux

- Mairie (Si votre mairie n'est pas équipée pour délivrer les passeports biométriques, elle vous indiquera dans quelle commune vous pourrez déposer votre demande)
- Commissariat de police [<http://www.pagesjaunes.fr/trouverlesprofessionnels/rechercheClassique.do?quoiqi=commissariat+de+police&portail=servicepublic%22>]
Pages Jaunes
- Préfecture de police de Paris, antenne d'arrondissement [<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Pied-de-page/Annuaire/Demarches>]
- Brigade de gendarmerie [<http://www.pagesjaunes.fr/trouverlesprofessionnels/rechercheClassique.do?quoiqi=brigade+de+gendarmerie&portail=servicepublic%22>]
Pages Jaunes
- Ambassade ou consulat français à l'étranger [<http://www.mfe.org/index.php/Annuaire/Ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger>]
Ministère des affaires étrangères et européennes

Références

- Circulaire relative à l'enregistrement des déclarations de perte des documents d'identité - format pdf [http://circulaires.gouv.fr/pdf/2009/08/cir_29313.pdf]
- Circulaire du 1er mars 2010 relative à la simplification de la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports - Format pdf

[\[http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/04/cir_30961.pdf\]](http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/04/cir_30961.pdf)

- Code général des impôts : articles 953 à 955 [\[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=2CDFAEF92B886B4DAFC8FFDE85A01CAF.tpdjo05v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006179981&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20100115\]](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=2CDFAEF92B886B4DAFC8FFDE85A01CAF.tpdjo05v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006179981&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20100115)
- Décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports [\[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B2B14BBC22FFFD81C2B4098EEE00618.tpdjo05v_3?cidTexte=LEGITEXT000018763666&dateTexte=vig\]](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B2B14BBC22FFFD81C2B4098EEE00618.tpdjo05v_3?cidTexte=LEGITEXT000018763666&dateTexte=vig)

Compléments

Services en ligne et formulaires

- Demande d'acte d'état civil : naissance, mariage ou décès survenu en France [\[R1406.xhtml\]](#) [\[Téléservice\]](#)
- Formulaire de demande de carte nationale d'identité et de passeport pour les personnes majeures (Spécimens non utilisables) [\[R19333.xhtml\]](#) [\[Formulaire\]](#)
- Formulaire de demande de carte nationale d'identité et de passeport pour les personnes mineures (Spécimens non utilisables) [\[R15216.xhtml\]](#) [\[Formulaire\]](#)

Pour en savoir plus

Comment prendre une photo d'identité ? [\[http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/carte-nationale-d-identite/photo-identite\]](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/carte-nationale-d-identite/photo-identite)

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14932.xhtml>

Direction de l'information légale et administrative © 2010 - Tous droits réservés